# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2021

## RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 37

présenté par

Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Reda, M. Menuel, M. Pierre-Henri Dumont, M. Bony, Mme Kuster, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Meunier, Mme Corneloup, M. Cinieri, M. Pauget, M. Gosselin, M. Viry, M. Dive, M. Cattin, Mme Louwagie, M. Ferrara et Mme Trastour-Isnart

#### **ARTICLE 31**

Supprimer l'alinéa 49.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est un amendement de coordination avec l'amendement n°33.

Il vise à rendre également définitive l'interdiction à toute personne condamnée pour des actes de terrorisme de diriger ou d'administrer une association cultuelle dans le droit alsacien-mosellan.